

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1865.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits affectés aux Non-Valeurs et Remboursements s'élevaient, d'après le Budget de 1864, à. fr. 975,200 »

Ceux que le Gouvernement réclame pour l'exercice 1865 comportent la même somme.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1865, à la somme de *neuf cent soixante et quinze mille deux cents francs* (975,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ostende, le 1^{er} septembre 1864.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	510,000	"	665,000	
2	— — — personnelle	250,000	"		
3	— sur le droit de patente.	70,000	"		
4	— sur les redevances des mines.	5,000	"		
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques	20,000	"		
6	— — — des tabacs.	5,000	"		
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000	"		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> {	Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement de prix d'instruments ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	50,000	"	512,200
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	1,200	"	
10	<i>Enregistrement et domaines.</i> {	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	"	
11		<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers.	1,000	"	
12	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		975,200	"	975,200	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 1^{er} septembre 1864.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.
6	— — — des tabacs
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> { Restitutions de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers .
9	
10	<i>Enregistrement et domaines.</i> { Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
11	
12	Déficit des divers comptes de l'État
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
	TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
<h1>Récapitulation.</h1>	
	CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.
	— II. Remboursements.
	TOTAUX. fr.

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
310,000	»	310,000	310,000	»	»	
250,000	»	250,000	250,000	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
665,000	»	665,000	663,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,200	»	1,200	1,200	»	»	
250,000	»	250,000	250,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
312,200	»	312,200	312,200	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
665,000	»	665,000	663,000	»	»	
312,200	»	312,200	312,200	»	»	
975,200	»	975,200	975,200	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

(252)